

Convocation du :
5 septembre 2016

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers
présents : 5

L'an deux mil seize, le lundi 12 septembre à 21 h 00 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 septembre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSART, membres du comité syndical.

Nombre de conseillers
votants : 6

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres .
Madame Anne CAPELLE-COEURET, directrice de l'école de Corancez-Ver-lès-Chartres.

Absent excusé :

Monsieur Monsieur Mickaël D'HUIT ayant donné pouvoir à Madame Marie-France DE AVEIRO

Secrétaire de séance : Madame Béatrice GUÉDOU

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. BILAN DE LA RENTRÉE 2016-2017

Madame ABADIA laisse la parole à Madame CAPELLE-COEURET pour faire un point sur la rentrée.

La rentrée scolaire des 87 élèves s'est faite sur la base de 4 classes ainsi réparties :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - 9 élèves en petite section | - 9 élèves en CE1 |
| - 10 élèves en moyenne section | - 17 élèves en CE2 |
| - 8 élèves en grande section | - 12 élèves en CM1 |
| - 6 élèves en CP | - 16 élèves en CM2 |

La décharge de Madame CAPELLE-COEURET est assurée par Madame LONGEPE le lundi.

La classe de CE2 est prise en charge par Madame LE FUR-JACOB les lundi et mardi et par Madame DANTIER les mercredi, jeudi et vendredi.

Madame ABADIA indique que les effectifs de la rentrée 2017-2018 sont prévus en nette baisse et rappelle que la scolarisation des enfants domiciliés hors commune est acceptée sous certaines conditions depuis deux ans.

Madame ABADIA indique que les directives étatiques de sécurité des établissements scolaires prévoient la mise en place du Plan Vigipirate avec l'apposition d'affiches dans les écoles et la fermeture à clef des portails.

2. PROJETS D'ACTIVITÉS POUR LES TAP

Madame ABADIA rappelle que lors du dernier comité de pilotage de juin dernier, Mesdames ISAMBERT et JEHANNET ont présenté un dossier de différents projets portant sur l'aménagement de la cour d'école :

- ✓ acquisition d'un abri de jardin à construire et à peindre par les enfants servant à terme de local de rangement pour les patinettes
- ✓ traçage au sol dans la cour d'accueil d'un parcours de circulation et de jeux de société géant
- ✓ traçage au sol dans la cour des petits d'une rivière et de jeux de société
- ✓ fresque murale dans la cour de la maternelle
- ✓ fabrication d'une table de pique-nique.

Après discussion, l'assemblée décide de retenir – pour des raisons de sécurité – le projet portant sur la réalisation d'un traçage au sol qui permettrait aux enfants de tous âges de participer. Des devis seront présentés au prochain comité syndical.

Madame ABADIA fait part au comité syndical d'un entretien avec le Président du club de tennis de Dammarie – Ver-lès-Chartres concernant une éventuelle mise à disposition de la salle de tennis durant les TAP. Ce projet serait possible avec la présence d'un encadrant de la Fédération de tennis durant un trimestre au tarif de 500 € (comprenant 10 séances de 2h et la licence temporaire) avec 6 enfants par séance. Madame ABADIA précise que, compte-tenu du budget alloué de 90 euros / période / intervenantes des TAP, celles-ci ne souhaitent pas collaborer avec le club de tennis au vu du tarif trop élevé de la prestation. Madame ABADIA ajoute que les encadrantes ne souhaitent qu'une mise à disposition des terrains puisqu'elles peuvent bénéficier du matériel déjà présent à l'école. D'autre part, Monsieur VAN DER STICHELE s'engage à entrer en contact avec le club de tennis pour une éventuelle négociation concernant uniquement la mise à disposition des terrains. Le Comité syndical prend acte.

3. DÉPLOIEMENT DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL BENEYLU SCHOOL

Madame ABADIA fait part d'un courrier conjoint de La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et d'Eure-et-Loir Numérique concernant le déploiement progressif des Espaces Numériques de Travail (ENT) au sein des écoles, et notamment dans les écoles maternelles et primaires. Il est indiqué que le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique a décidé de prendre en charge financièrement

l'acquisition de l'ENT *Beneylu School* pour les écoles élémentaires et maternelles du département pour l'année 2016-2017. A compter de l'année 2017-2018, le coût de *Beneylu School* sera à prendre en charge localement par la collectivité compétence en matière scolaire (49 € / an / école).

Madame CAPELLE-COEURET indique avoir pu tester gracieusement l'outil et précise que deux enseignantes sont intéressées par la mise en place de ce système. Le Comité Syndical prend acte.

4. DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE DE VER-LÈS-CHARTRES

Madame ABADIA fait part d'une observation d'un conseiller communal de Ver-lès-Chartres quant à l'absence de nom pour l'école.

L'assemblée prend acte mais indique que cette demande ne fait pas partie des sujets prioritaires à traiter actuellement. Toutefois, Madame CAPELLE-COEURET retient cette idée et propose une concertation avec ses collègues afin de mettre en place, dans les mois qui suivent, un projet de recherche d'un futur nom pour l'école. Le Comité Syndical approuve cette réflexion qui permettrait d'impliquer tout à la fois le corps enseignant et les enfants.

5. DIAGNOSTIC AMIANTE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Madame ABADIA rappelle à l'assemblée l'obligation d'établir un diagnostic technique amiante pour les bâtiments antérieurs à 1997 et l'informe que trois devis pour les bâtiments de Ver-lès-Chartres ont été réalisés. Les propositions font apparaître une dépense comprise entre 860 € TTC et 1740 € TTC (hors prélèvements et analyses de matériaux éventuels). Il est précisé que cette démarche doit également être effectuée au niveau de la classe de Corancez. Le Comité Syndical prend acte.

6. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION

Madame ABADIA informe l'assemblée que Madame TONNELIER s'est acquittée personnellement d'avance de frais de repas durant une formation de cinq jours. Des factures ont donc été établies à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement des factures présentées s'élevant à un total de 51.50 euros.
- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA afin qu'un virement de 51.50 € soit effectué sur le compte personnel de Madame TONNELIER.

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA indique que, suite aux nouvelles directives des services de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir concernant l'enseignement de la natation scolaire pour les élèves du cycle 3, et compte-tenu des accords dont dispose la collectivité en tant que membre de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, les élèves du double niveau CM1-CM2 de notre regroupement pédagogique disposeront de créneaux auprès du complexe aquatique de l'Odysée à Chartres.

Monsieur VAN DER STICHELE demande à Madame ABADIA le nombre d'enfants disposant du service de transport scolaire. Madame ABADIA indique que 45 enfants ont déposé leur demande de carte de bus auprès du secrétariat pour la rentrée 2016-2017 (58 enfants l'année précédente).

Madame ABADIA fait part au Comité d'une demande de parents sollicitant l'autorisation pour que leur enfant vienne en vélo à l'école. L'assemblée confirme cette possibilité et précise que le Syndicat Scolaire et la Commune de Ver-lès-Chartres se déchargent de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du vélo. Une demande écrite de la famille devra être effectuée.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.